



GRAND CONSEIL

**Question orale - 24\_HQU\_61 - Laurence Cretegny - Le Conseil d'Etat juge-t-il suffisantes les ressources financières, matérielles et humaines qui sont à disposition pour la régulation des grands prédateurs pour 2024?**

Texte déposé :

*« Quelles sont les ressources financières, matérielles et humaines qui sont à disposition de la DGE durant l'exercice 2024 en vue de l'exploitation de l'intégralité des possibilités de régulation données par la législation fédérale, si tant est que le Canton veuille bien en requérir les autorisations nécessaires à Berne en vertu de la dernière révision de l'OChP (ordonnance sur la chasse) pour assurer la régulation tant préventive que réactive des meutes de loups présentes sur le territoire vaudois, en tenant compte des moyens fédéraux y afférents ?*

Conclusion :

Cosignatures :